

Association "**Le Poumon Vert**"  
Maison des associations  
34 rue Paradis  
01100 OYONNAX  
Site internet "[lepoumonvert.com](http://lepoumonvert.com)"

Oyonnax le 20 octobre 2023

**Monsieur Clément Beaune**  
**Ministre délégué chargé des transports**  
**Arche Paroi Sud**  
**92055 La Défense CEDEX**

Objet : Préservation d'un aérodrome et de la zone verte qui l'entoure

Monsieur le Ministre,

Nous nous adressons à vous dans le cadre de notre association de la préservation d'un aérodrome et de la zone verte de 38 hectares qui l'entoure, située dans le département de l'Ain, entre les communes d'Oyonnax et d'Arbent.

Par lettre du 21 novembre 2018 à vos services Monsieur le Maire d'Oyonnax résiliait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la convention d'exploitation de l'aérodrome, démarrant ainsi le délai de 5 ans avant la fermeture de cet aérodrome.

Le Document d'orientation et d'objectif (DOO) du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), approuvé par la communauté de commune du Haut Bugey (CCHB) en 2018, a prévu la création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) sur ces 38 hectares. *(Page 47 du DOO)*

Malgré la réserve sur ce point émise par le commissaire enquêteur *(voir document I)*, réserve suivie par les services de la Préfecture de l'Ain, les élus en charge du SCoT ont persisté dans leur volonté de créer une ZAE, avec pour conséquence la destruction de l'aérodrome et de l'espace vert qui l'entoure.

Le bien-fondé de cette destruction étant fortement contesté par un nombre grandissant de personnes, regroupées au sein de l'association "Le Poumon Vert", le Président de l'agglomération avait accepté de réexaminer l'avenir de cette zone dans le cadre d'une révision du SCoT. Cette révision ne sera terminée que dans le courant de l'année 2024, au-delà de la fin de la convention d'exploitation actuelle de l'aérodrome. Ainsi tous les arguments développés pour maintenir, sécuriser et valoriser cet aérodrome et la zone qui l'entoure, arguments soutenus et partagés par un très grand nombre d'habitants de la région, ne seront pas pris en compte lors de l'enquête publique du SCoT. Nous dénonçons cette anomalie de fonctionnement et nous avons demandé aux élus un moratoire sur la fermeture de l'aérodrome. Nous n'avons, à ce jour, aucune réponse à cette demande. Nous vous demandons d'intervenir auprès de vos services pour que les règles élémentaires de démocratie soient respectées.

Nous constatons par ailleurs que la volonté de créer une ZAE en ce lieu va à l'encontre des grandes orientations de la loi Climat et Résilience et met en péril l'équilibre écologique de cette zone.

Notre projet, en revanche, est beaucoup plus conforme à l'esprit de cette loi. Nous espérons que votre ministère, en lien avec celui de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires, appréciera et soutiendra notre travail. En préservant l'aérodrome notre projet permet, en outre, de ne pas se priver d'une piste revêtue d'une résistance de 20T, ayant coûté fort cher à construire. Equipement important, utile pour l'avenir et dont le sort mériterait d'être examiné dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire national et non strictement limité à celui du Haut-Bugey. Nous sollicitons aussi votre soutien en ce domaine.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour travailler avec les services de l'Etat dans l'intérêt général, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos très respectueuses salutations.

Le Président,

Pièce jointe à ce courrier :

Document 1 : "Réserve exprimée par le Commissaire Enquêteur du SCoT"

Copie de ce courrier :

Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et la Cohésion des Territoires

Madame la Préfète de l'Ain

Madame la directrice de la DSAC Centre-Est